

# AVIS

## EXERCICE DE LA PROFESSION DE MÉDECIN VÉTÉRINAIRE ET USURPATION DU TITRE DE MÉDECIN VÉTÉRINAIRE

Avis est par la présente donné que **Madame Jada Généreux**, ayant exercé illégalement la profession de médecin vétérinaire dans le district judiciaire de Terrebonne, le 23 octobre 2017, au Palais de justice de Saint-Jérôme, a été sanctionnée pour l'infraction qui lui était reprochée soit :

Le ou vers le 22 juin 2016, à partir du commerce **CHENIL L'OASIS CANIN ENR.**, sis au 511, 5<sup>e</sup> avenue, Sainte-Anne-Des-Plaines (Québec) J0N 1H0, district judiciaire de Terrebonne, la défenderesse, alors qu'elle n'était pas inscrite au tableau des membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, a traité le chien qui lui a été présenté par M. Claude Danis, enquêteur, en procédant à un détartrage, procédé mécanique visant à retirer le tartre dentaire sur ses dents, posant ainsi des actes réservés aux membres de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, contrevenant ainsi à l'article 32 de la *Loi sur les médecins vétérinaires* (L.R.Q., c. M-8) et à l'article 32 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26), se rendant passible des sanctions prévues à l'article 188 dudit Code.

Le 23 octobre 2017, la Cour du Québec a pris acte de la reconnaissance de culpabilité de Mme Jada Généreux et l'a condamnée à une amende de 1 500 \$ en sus des frais juridiques applicables. Mme Généreux s'est engagée auprès de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec à ne plus poser d'actes de dentisterie sur des animaux, dont le détartrage des dents, à défaut de quoi elle pourrait avoir à rembourser à l'Ordre tous les honoraires professionnels et frais engagés dans le cadre d'une nouvelle poursuite pour laquelle elle serait déclarée coupable.

Cette plainte pour exercice illégal de la profession de médecin vétérinaire a été autorisée aux termes de l'article du Code de procédure pénale (L.R.Q., C-25).

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est un ordre professionnel regroupant 2 300 membres et dont le mandat est d'assurer la protection du public.



Notre mandat  
**LA PROTECTION  
DU PUBLIC**

450 774-1427 · [www.omvq.qc.ca](http://www.omvq.qc.ca)